

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 24
Votants : 30

Séance du 30 mars 2023 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :
N° DEL_2023_028

Date de convocation : 23 mars 2023

Étaient présents

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, M. Alexandre PETIAUX, Mme Katy BORREGO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Séverine REYNAUD, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Jean-Louis VALENTE

Étaient absents

M. Didier DELDON, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Marc DERDERIAN

Ont donné pouvoir

Isabelle CHAUVE (pouvoir à Marlène ESTEVEZ)
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)
Leila MECHTAR (pouvoir à Katy BORREGO)
Damien LEFORT (pouvoir à Saloi EL OUNI)
Djemila BOUAOUD (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ)
Nasira DEBBAH (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

OBJET :
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT 2022 – 2025 AVEC LE
CENTRE SOCIAL HENRI MATISSE, LA
CAF ET LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Rappel et référence :

Vu la circulaire de la Caisse Nationale des Affaires Familiales du 20 juin 2012 relative à l'Animation de la vie sociale,
Vu la délibération n° DEL_2023_009 du conseil municipal du 25 janvier 2023, relative à la convention cadre et d'objectifs 2023 – 2025 avec le centre social Henri Matisse.

Contenu :

Communément, le projet du centre social Henri Matisse est formalisé dans un document appelé « document unique ». Le projet social a été présenté aux partenaires et aux financeurs le mercredi 21 septembre 2022. Il comprend un bilan des actions réalisées sur le précédent contrat, un diagnostic du territoire d'implantation de la structure et une analyse des besoins de la population.

Ce projet social se décline en trois axes :

- Développer l'animation globale dans toutes ses composantes,
- Pérenniser les ressources nécessaires au développement du projet « bien vivre et bien vieillir ensemble »,
- Contribuer au développement d'un projet territorial « jeunesse » ambitieux.

La convention d'objectifs et de financement permet d'accompagner le schéma de développement planifiant et chiffrant les grands axes d'interventions pour la période couverte par la convention.

Le renouvellement de la convention du centre social a été présenté à la commission territoriale de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire le 27 septembre 2022 pour un accord sur trois années.

Il a été décidé de proposer au centre social Henri Matisse la signature d'une convention d'objectifs et de financement.

Cette convention, jointe en annexe, a pour objet de définir :

- les missions du centre social,
- les orientations des partenaires et les modalités de représentation,
- l'évaluation du projet et les contributions financières.

Elle sera effective pour la période du 01/07/2022 au 31/12/2025.

La caisse d'Allocations familiales de la Loire, la Commune de Rive de Gier, le Département de la Loire, et le Centre social Henri Matisse conviennent d'un partenariat basé sur des objectifs concertés, prenant en compte les missions définies par chaque partenaire en fonction des orientations nationales ou locales auxquelles il se réfère.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention quadripartite entre la CAF de la Loire, le Département de la Loire, le centre social Henri Matisse et la ville de Rive-de-Gier ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant légal, à la signer, ainsi que tous documents afférents.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE